



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 081-258101815-20220630-2022\_7-DE

Convocation :..... 22.06.2022

Affichage :..... 22.06.2022

Membres ( statutaires.... 10

( présents..... 8

( votants..... 8

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU COMITÉ SYNDICAL

### SÉANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022 À 18H

N° 2022/7

**Objet : Opération de réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT site de Castres –  
avenants aux marchés de travaux**

#### Membres présents :

##### Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Isabelle JURY, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

##### Conseil Départemental du Tarn :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Mme Eve BUGIS.

##### Secrétaire :

M. Christophe TESTAS

#### Assistaient également à la réunion :

M. Bernard CASTAN, stagiaire formation continue aux métiers de l'administration territoriale à l'INU Champollion

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

M. Olivier FROMENTEAU, Chargé d'opérations pour Thémélia

Délibération n° 2022/7

Opération de réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT site de Castres - avenants aux marchés de travaux

Le Président ayant exposé,

Dans le cadre de l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT Paul Sabatier à Castres, une consultation en procédure adaptée a été lancée le 11 décembre 2020 dans le respect du code de la commande publique. Les marchés de travaux ont été attribués le 11 février 2021 et notifiés le 23 mars 2021.

Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur l'approbation d'avenants,

Vu la délibération du 29 janvier 2015 approuvant la maquette financière du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020,

Vu la délibération du 25 octobre 2018 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Etat au Syndicat mixte,

Vu la délibération du 19 novembre 2020 approuvant le dossier d'Avant-Projet Définitif de l'opération,

Vu la délibération du 19 novembre 2020 approuvant la prise en compte de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local allouée à l'opération,

Vu la délibération du 11 février 2021 attribuant les marchés de travaux,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide :

- d'approuver les avenants suivants d'un montant total de 11 078,81 €, conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération :

- lot n° 02	BOURDARIOS	pour un montant de	15 555,28 € HT
- lot n° 05	BORIES METALLERIE	pour un montant de	21 296,20 € HT
- lot n° 06	EPE	pour un montant de	6 165,00 € HT
- lot n° 08	FLAGEAT	pour un montant de	3 776,35 € HT
- lot n° 10	AJC	pour un montant de	1 820,00 € HT
- lot n° 12	LACOMBE	pour un montant de	1 179,00 € HT
- lot n° 13	CARCELLES	pour un montant de	2 035,00 € HT
- lot n° 15	DELAGRAVE	pour un montant de	- 52 915,52 € HT
- lot n° 16	MGC	pour un montant de	12 167,50 € HT

- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier et de charger THEMELIA, dans le cadre de son mandat, de la mise en œuvre de la décision d'attribution des avenants ci-dessus aux marchés de travaux, et d'autoriser Madame LAUMOND, Directrice générale de THEMELIA, ou à défaut, dans le cadre des délégations de signature qui leur ont été consenties, ses collaborateurs, à signer au nom et pour le compte du Syndicat Mixte.



Fait et délibéré à Castres, le 30 juin 2022

Pour extrait conforme

Le Président,

Arnaud BOUSQUET